



# Donner un nom aux groupes scolaires des écoles de Cadours

Le conseil municipal de Cadours souhaite donner un nom aux deux pôles éducatifs implantés sur la commune :

✓ **l'école maternelle**

✓ **l'école élémentaire**



La procédure de dénomination des établissements locaux d'enseignement est prévue dans le code de l'éducation et le code général des collectivités territoriales.

Une consultation élargie est mise en place. Elle permettra de dégager, au final, des noms parmi lesquels le conseil municipal de CADOURS fera son choix et attribuera un nom pour chaque école.

**La consultation est ouverte du 20 Juillet 2025 au 19 septembre 2025**

## Sont invités à participer:



- Les enfants des écoles de CADOURS ainsi que leurs enseignant(e)s, qui feront des propositions au moyen d'un bulletin par classe,
- Les habitants et habitantes régulièrement inscrits sur les listes électorales de la commune de CADOURS au 1er juillet 2025 (1 bulletin par personne),
- Les élus titulaires du conseil syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) du Pays de CADOURS (1 bulletin par élu),
- Les agents territoriaux titulaires de la Mairie de CADOURS et du SIVS du Pays de CADOURS (1 bulletin par agent).

Chaque participant ne pourra soumettre qu'un seul bulletin comportant jusqu'à deux noms.

## Modalités de participation:

La participation à cette consultation s'effectue selon l'une des modalités suivantes :

**1** Par écrit, à l'aide de ce formulaire papier, téléchargeable également au format PDF sur le site internet municipal (<https://mairie-cadours.fr>) ou disponible à l'accueil de la mairie.

Les bulletins complétés devront être déposés dans l'urne prévue à cet effet, située à l'accueil de l'Hôtel de ville.

**OU**

**2** Par voie électronique, via le sondage en ligne accessible ici :  
→ <https://forms.gle/S5iBT4KPBZowyrDg9>



## Critères et conditions d'attribution d'un nom:

Le nom d'une école ne doit en aucun cas porter atteinte à la tranquillité, à la moralité ou à l'ordre public. Il ne doit pas non plus nuire à l'exercice des fonctions de(s) l'école(s), ni à l'édifice public qui l'abrite.

Le nom choisi doit faire référence à un lieu symbolique ou un élément marquant de la commune, à une particularité culturelle du territoire, à un fait historique du territoire, à une personnalité ayant marqué l'histoire locale, départementale, régionale ou nationale. Cette personne doit être d'intérêt public et justifier un tel hommage.

### Principes et valeurs

Traditionnellement, les témoignages officiels de reconnaissance, tels que la dénomination d'un bâtiment public abritant un service public national, sont réservés aux personnalités qui se sont distinguées par des services exceptionnels rendus à la nation ou à l'humanité, ou par leur contribution éminente au développement de la science, des arts et des lettres.

Ces personnalités doivent avoir porté ou défendu les valeurs de la République, exprimées par notre devise "Liberté, Egalité, Fraternité", ou des valeurs humaines, que ce soit par leur engagement personnel, littéraire ou politique. Leur héritage doit inspirer les générations actuelles et futures, en incarnant des idéaux de progrès, de justice et de solidarité.

Il est également essentiel que le choix du nom reflète une dimension inclusive et représentative de la diversité de notre société, tout en honorant la mémoire de ceux qui ont œuvré pour le bien commun.

### Déroulement de la consultation

#### Étape 1 : Constitution du Comité de Pilotage :

4 membres du Conseil Municipal de CADOURS, dont le Maire, 2 membres de la société civile, choisis parmi les électeurs de la commune et désignés conjointement par le Maire et les 3 conseillers municipaux mentionnés et un membre élu au sein du syndicat scolaire « SIVS Pays de CADOURS ».

#### Étape 2 : Lancement de la consultation

La consultation est ouverte du 21 juillet au 19 septembre 2025 .

#### Étape 3 : Propositions au Conseil Municipal

Le Comité de Pilotage soumet ses propositions au Conseil Municipal de CADOURS, qui se prononce ensuite pour valider et attribuer un nom à chaque site éducatif de la commune.

#### Étape 4 : Formalisation administrative

Les noms retenus font l'objet des démarches administratives nécessaires à leur officialisation pour chaque établissement scolaire.

#### Étape 5 : Inauguration

Pour chaque établissement, une plaque inaugurale portant son nouveau nom sera dévoilée à l'automne 2025.



# Bulletin de participation



**Nom :**.....

**Prénom :**.....

**Adresse :**.....

.....

**Téléphone :**.....

**Adresse mail :**.....

- *En prenant part à cette consultation, les participants certifient avoir pris connaissance du règlement stipulé ainsi que des conditions de participation et les accepter pleinement.*
- *Tout bulletin ne comportant pas Nom, Prénom, adresse postale, coordonnées téléphoniques et adresse mail, ne sera pas comptabilisé comme réponse.*
- *Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous nous engageons à protéger et à respecter votre vie privée. Toutes les informations recueillies dans le cadre de ce sondage seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement aux fins spécifiées. Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier, de les supprimer, ou de vous opposer à leur traitement. Pour plus d'informations sur la protection de vos données, veuillez nous contacter. Les données collectées dans le cadre de cette enquête seront détruites 30 jours après la fin du sondage.*



## **CHOIX N°1**

*(150 mots maxi ou 850 caractères)*

**Nom:**

**Motivation du Choix du Nom :**



## **CHOIX N°2**

*(facultatif) (150 mots maxi ou 850 caractères)*

**Nom:**

**Motivation du Choix du Nom :**